

n'ai reçu aucun autre renseignement au sujet de cette affaire, sauf ceux que j'ai moi-même puisés aux sources indiquées. Le mandat d'incarcération lancé par le juge en chef est, en ce moment, paraît-il, l'objet soit d'un appel devant la cour d'appel compétente ou bien la décision du juge en chef serait l'objet d'une revision, en vue de la demande d'un mandat d'amener ou bref d'*habeas corpus*. Tant que les poursuites seront encore pendantes devant le tribunal, on ne saurait transmettre de copie de la preuve au ministère de la Justice et celui-ci n'en a pas encore reçu et ainsi il m'a donc été impossible de m'éclairer sur le développement de cette affaire judiciaire par la lecture même de la preuve. En pareille circonstance, la seule réponse que je puisse apporter, c'est que si je suis saisi de l'affaire, elle sera de ma part l'objet de la plus consciencieuse étude.

ADRESSE EN REPOSE AU DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

M. HAL B. MCGIVERIN représentant de la ville d'Ottawa, propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours du Trône.

Monsieur l'Orateur, c'est la première fois, je crois, depuis l'inauguration de la Confédération, que l'honneur de proposer l'adresse à Son Excellence en réponse au discours du Trône revient à un représentant de la ville d'Ottawa, et à titre de représentant de ce collège électoral, je prie la Chambre de vouloir bien faire preuve à mon endroit de son indulgence habituelle, au moment où je prends la parole pour m'acquitter de la tâche qui m'incombe.

Permettez-moi tout d'abord, monsieur l'Orateur, de remercier le premier ministre de l'honneur qu'il m'a conféré, honneur qui du reste, revient au collège électoral lui-même que je représente.

De concert avec tous les fidèles citoyens de l'empire, je reconnais la perte irréparable que nous avons éprouvée par la mort de Sa Majesté, notre bien-aimé roi Edouard VII, événement auquel fait allusion le discours du Trône. Tous nous avons été témoins des nobles efforts déployés par notre défunt souverain pour porter le fardeau de l'empire; et de l'éclatant succès qui a couronné ces efforts; tous nous avons admiré la véritable grandeur de son caractère, et le souvenir du zèle et de l'habileté qu'il a déployés vivra impérissable dans la pensée et le cœur du peuple canadien. L'amour du devoir par dessus tout, tel fut le trait caractéristique du défunt roi. Il ne reculait devant aucun sacrifice, du moment qu'il s'agissait de travailler à la prospérité de l'empire et au bonheur de ses peuples. Aussi bien a-t-il emporté dans le tombeau non seulement l'affection et l'amour de ses propres sujets mais encore les regrets de tout

M. AYLESWORTH.

le monde civilisé. Toutefois, notre commune consolation, à nous tous fidèles sujets de la couronne impériale, c'est de reconnaître et d'apprécier la magnanime attitude de notre nouveau souverain envers son peuple, ainsi que l'empressement qu'il met à assurer et à favoriser le règne de la volonté populaire, et il ne saurait nous donner de plus haute preuve de son dévouement au régime constitutionnel.

Dans le discours du Trône figurent plusieurs questions de la plus haute importance qui viendront en discussion, au cours de la session; mais avant d'aborder l'étude de ces questions, qu'on me permette de dire un mot de l'heureuse situation dont a joui le Canada, l'an dernier. Je ne saurais mieux mettre en relief aux yeux de la Chambre cette heureuse situation qu'en lui offrant quelques chiffres portant sur cette ère de prospérité inouïe.

Et d'abord examinons le commerce mondial du Canada. Durant le dernier exercice, les importations de marchandises acquittant les taxes douanières ou admissibles en exemption de droits, ont atteint le chiffre de \$385,835,103, comparativement à \$299,768,166 pour l'exercice précédent, soit un accroissement de \$86,066,937, preuve évidente que notre population, nos besoins industriels du pays et notre activité commerciale ont subi une étonnante progression. Mais bien qu'il nous ait fallu demander au dehors d'énormes quantités de produits pour les besoins du pays, je constate par la comparaison de cet exercice avec le précédent, que le chiffre de nos exportations a dépassé de \$39,000,000 celui de l'année précédente. Pour résumer la situation générale, je constate que, tandis que le commerce global du Canada, tant à l'entrée qu'à la sortie, y compris la monnaie et l'or et l'argent en lingots, s'est élevé à \$571,000,000, à la fin de l'exercice 1909, il a atteint au cours du dernier exercice, le chiffre de \$693,000,000, soit une augmentation de \$122,000,000. Pour les douze mois terminés en septembre dernier, le commerce global du Canada a dépassé de \$130,000,000 celui du précédent exercice. Et je n'hésite nullement à déclarer qu'à la fin du présent exercice, le 31 mars 1911, notre commerce global dépassera de beaucoup \$800,000,000, comparativement à \$693,000,000 durant le dernier exercice, et relativement à \$218,000,000 il y a quinze ans.

Une autre preuve de notre prospérité se trouve dans les relevés de la douane. Pour l'exercice terminé en septembre 1909, la perception des taxes douanières a produit \$53,868,671. Au cours du dernier exercice, cette perception a accusé une progression inouïe de 26 p. 100 sur cette somme, les chiffres fin de septembre étant de \$67,783,680. D'après les renseignements puisés à bonne source, je puis affirmer que cette énorme augmentation n'a été provoquée par aucun genre ou branche de commerce en particulier; les relevés venant des diffé-